

Description des stages en milieu de travail du programme *Éducation à la petite enfance*



Le programme *Éducation à la petite enfance* du Collège Mathieu est organisé en regroupement de cours. Chaque regroupement de cours désigné par le mot « BLOC » arbore une couleur différente et cible une clientèle d'enfants d'âge spécifique.

Le programme offre la possibilité aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances acquises tout au long de leur formation à travers les 5 stages en milieu de travail.

Pour le Certificat, il y a 3 stages à compléter à la semaine indiquée:

- **STA114** (50 hres) : aucun groupe d'âge ciblé - 5 journées consécutives. **Semaine 4**

Durée et répartition des heures de stage

Le stage pratique I compte 50 heures à raison de 5 jours de stage intégrés de 7 heures en présence auprès des enfants.

- 15 heures pour la préparation à votre stage, les travaux et les devoirs.
- 35 heures de présence avec les enfants.

- **STA125** (80 hres) : groupe d'âge ciblé - les enfants de 3-5 ans - 8 journées consécutives. **Semaine 5**

Durée et répartition des heures de stage

Le stage pratique compte aussi une portion de stage à temps plein : 8 journées consécutives à temps plein.

- 56 heures de stage pratique à temps plein en présence des enfants :
 - 24 heures pour la préparation au stage, les travaux et les devoirs.
 - 8 jours consécutifs de présence à temps plein (56 heures).

- **STA134** (125 hres) : groupe d'âge ciblé - les bébés et les trottineurs - 12 journées consécutives.

Semaine 6

Durée et répartition des heures de stage

Vous avez 12 journées de stage consécutives à temps plein. Cette portion de stage est obligatoire pour compléter votre cours STA134 : Stage pratique III. Votre stage doit se dérouler auprès d'un groupe de bébés ou trottineurs (0-30 mois)

- 125 heures de stage pratique à temps plein :
 - 12 jours consécutifs de présence auprès des enfants (84 heures)
 - 41 heures pour la préparation au stage, les travaux et les devoirs.

Pour le Diplôme, il y a 2 stages à compléter à la semaine indiquée :

- **STA244** (125 hres) : aucun groupe d'âge ciblé - 12 journées consécutives. **Semaine 7**

Durée et répartition des heures de stage Le stage pratique compte 12 journées consécutives à temps plein.

- 125 heures de stage pratique à temps plein en présence des enfants :
 - 41 heures pour la préparation au stage, les travaux et les devoirs
 - 12 jours consécutifs de présence à temps plein (84 heures).

- **STA254** (160 hres) : aucun groupe d'âge ciblé et la gestion - 15 journées consécutives dont 3 journées en gestion. **Semaine 8**

Durée et répartition des heures de stage

Le stage pratique compte aussi une portion de stage de 15 journées consécutives à temps plein :

- 160 heures de stage pratique à temps plein :
 - 55 heures pour la préparation au stage, les travaux et les devoirs
 - 105 heures avec un gestionnaire d'un service de garde éducatif.

Attestation de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables

L'étudiant doit obligatoirement faire une demande de vérification des antécédents auprès du service de police de sa région. L'étudiant présentera son attestation originale au gestionnaire, et ce, pour lecture seulement. Cependant, le gestionnaire confirmera que la vérification des antécédents a été complétée avec succès.

IMPORTANT : Une seule demande de vérification des antécédents en vue d'un travail avec des personnes vulnérables est exigée pour l'ensemble des stages ou selon les exigences du service de garde éducatif. En revanche, si l'étudiant fait ses stages dans différents services de garde éducatifs ou écoles, il devra présenter une nouvelle attestation de vérification de ses antécédents.

Choix du lieu de stage

L'étudiant est responsable de trouver son lieu de stage en milieu de travail. Le Collège Mathieu propose une liste des écoles et des services de garde éducatifs reconnus.

On demande au stagiaire qui travaille déjà au sein du service de garde éducatif ou de l'école de faire son stage pratique dans un groupe différent du groupe avec lequel il travaille habituellement. Si cela n'est pas possible, il pourrait être autorisé à le faire dans son groupe habituel.

Proposition d'accueil d'un stagiaire

L'étudiant soumet sa proposition d'accueil d'un stagiaire au gestionnaire du service de garde éducatif ou de l'école. Lorsque le gestionnaire accepte cette demande, il doit identifier un membre du personnel qui accepte d'accompagner un stagiaire en éducation à la petite enfance. Il remplit le formulaire *Proposition d'accueil d'un stagiaire* qui sera soumis par courriel à l'instructeur du cours pour approbation. L'instructeur confirmera l'acceptation ou le refus de cette proposition, et ce, par courriel.

Choix d'un éducateur-guide

L'éducateur-guide qui accepte d'accompagner le stagiaire devra avoir au moins 3 ans d'expérience en petite enfance ainsi qu'une formation reconnue. L'instructeur du cours contactera cet éducateur-guide afin de confirmer son expérience, de lui expliquer son rôle et de s'assurer que le tout soit conforme aux exigences professionnelles du Collège Mathieu. L'éducateur-guide signera ensuite un formulaire d'engagement fourni par l'instructeur.

Certificat en secourisme général RCR/DEA niveau C

Les étudiants doivent compléter le certificat en secourisme avant le début des cours du BLOC II. Ce cours est obligatoire pour le travail auprès des enfants. L'étudiant soumettra au gestionnaire une photocopie de son certificat lorsqu'il l'aura complété.